



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2009/033

Genève, le 30 juillet 2009

CONCERNE:

### Projet sur les délégués parrainés

#### Appui financier pour participer à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties

1. La 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP15) se tiendra à Doha (Qatar) du 13 au 25 mars 2010. Le Secrétariat mobilise actuellement des ressources afin que toutes les Parties soient adéquatement représentées à cette session.
2. Le projet sur les délégués parrainés vise à garantir la représentation aux sessions de la Conférence des Parties des pays les moins développés, des pays en développement, et des pays à économie de transition, qui n'ont pas les moyens d'appuyer la participation de deux représentants. La pleine participation aux sessions de la Conférence des Parties est essentielle pour que les recommandations et les décisions qui font l'objet d'un vote reflètent l'accord de la majorité des Parties à la CITES. C'est très important si l'on considère que les résultats de plusieurs votes cruciaux ayant eu lieu au cours des sessions ont été très serrés.
3. Les Parties nécessitant un appui financier pour le voyage et la subsistance d'un maximum de deux représentants qui participeront à la CoP15 devraient contacter le Secrétariat pour le signaler, en précisant si elles demandent un appui pour un ou pour deux représentants.

**Les demandes d'appui financier par le projet sur les délégués parrainés  
doivent être reçues le 30 octobre 2009 au plus tard.**

4. Seules les demandes d'appui financier soumises jusqu'à cette date seront examinées. Veuillez remplir le formulaire joint à la présente notification et le renvoyer par courriel à M. Juan Carlos Vasquez (juan.vasquez @ cites.org) avec copie à Mme Maritza Campos (maritza.campos @ cites.org), ou par fax au numéro +41 (22) 797 34 17.
5. Les représentants régionaux au Comité permanent sont priés de contacter les Parties n'ayant pas un accès correct à Internet afin qu'elles soient informées de la présente notification et qu'elles puissent y répondre à temps. Le Secrétariat informera directement les missions permanentes à Genève à cet effet.
6. La liste finale des pays auxquels un appui pourra être apporté dépendra des fonds réunis. Après le 15 novembre 2009, le Secrétariat indiquera aux Parties qui auront demandé une assistance le niveau de l'appui qu'elles pourront obtenir par le biais du projet sur les délégués parrainés.

7. Comme la priorité sera donnée aux Parties qui ne sont pas en mesure de financer la participation de deux représentants, les Parties demandant un appui devraient indiquer au Secrétariat le nombre de membres de leur délégation.
8. Le Secrétariat prie tous les pays et organisations susceptibles de fournir un appui financier de l'informer dès que possible de leur intention de contribuer à cet important projet.